Cote du document:	EB 2021/134/R.44/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	19 b) iii) a.
Date:	30 décembre 2021
Distribution:	Publique
Original:	Français

F

Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République d'Haïti

Projet d'économie bleue inclusive

Numéro du projet: 2000002247

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Rossana Polastri
Directrice régionale
Division Amérique latine et Caraïbes
téléphone: +39 06 5459 2291
courriel: r.polastri@ifad.org

Paolo Silveri
Directeur de pays
téléphone: +509 28140269
courriel: p.silveri@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes ii
Carte de la zone du projet iii
Résumé du financement iv
I. Contexte 1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA 1
B. Enseignements tirés 3
II. Description du projet 3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles 3
B. Composantes, résultats et activités 4
C. Théorie du changement 5
D. Alignement, appropriation et partenariats 5
E. Coût, avantages et financement 6
III. Risques 9
A. Risques et mesures d'atténuation 9
B. Catégorie environnementale et sociale 10
C. Classement au regard des risques climatiques 10
D. Soutenabilité de la dette 10
IV. Exécution 10
A. Cadre organisationnel 10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication 11
C. Plans d'exécution 12
V. Instruments et pouvoirs juridiques 12
VI. Recommandation 13

Appendices

I. Accord de financement négocié
II. Cadre logique
III. Matrice intégrée des risques du projet

Équipe d'exécution du projet	
Directrice régionale:	Rossana Polastri
Directeur de pays:	Paolo Silveri
Responsable technique:	Steven Jonckheere
Responsable des finances:	Dario Rimedio
Spécialiste climat et environnement:	Mena Grossmann
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Sigles et acronymes

ANAP	Agence nationale des aires protégées
COSOP	programme d'options stratégiques pour le pays
UTE	unité technique d'exécution

Carte de la zone du projet

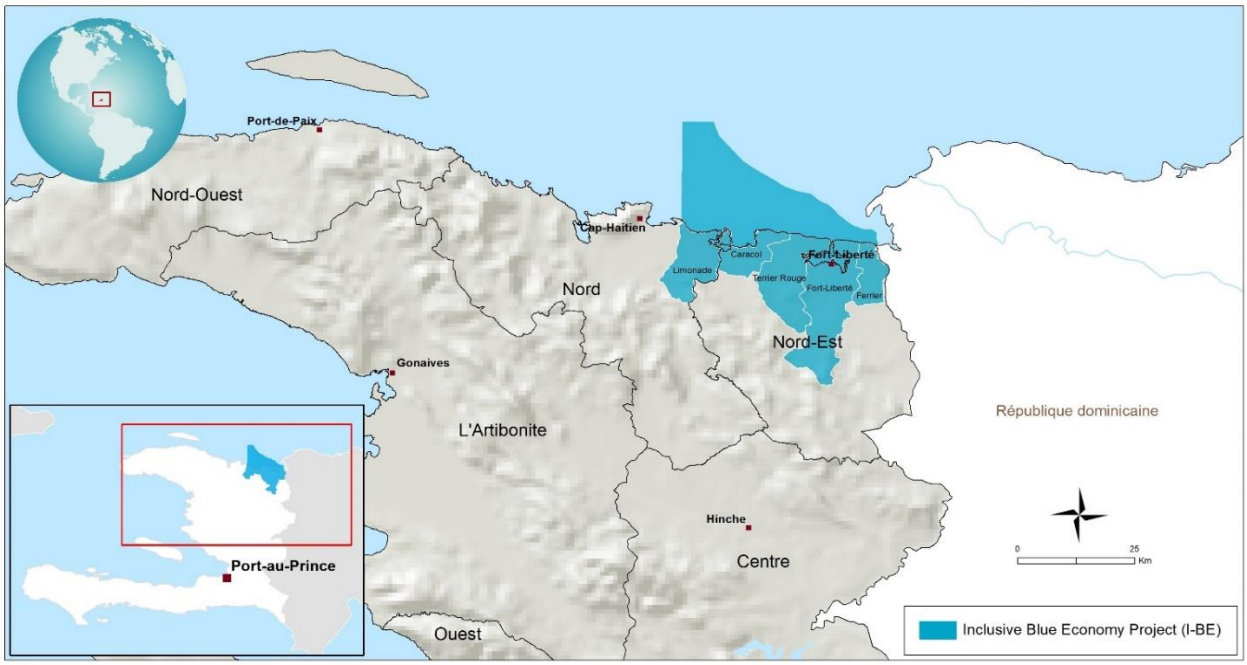

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA *Source: FIDA* | 25-05-2021

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Bénéficiaire:	République d'Haïti
Organisme d'exécution:	Ministère de l'économie et des finances
Coût total du projet:	26,6 millions d'USD
Montant du don du FIDA relevant du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	14,0 millions d'USD
Contribution du Bénéficiaire:	2,5 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,1 million d'USD
Déficit de financement:	9,0 millions d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	6,95 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 78.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le développement économique et social d'Haïti continue d'être entravé par l'instabilité politique, les problèmes de gouvernance et la fragilité.

2. Sur le plan politique, la situation reste incertaine. Depuis le 13 janvier 2020, en l'absence de la tenue des élections législatives prévues en octobre 2019, le mandat de la majorité du Parlement a pris fin. L'irruption de la crise sanitaire liée à la COVID-19 a aggravé la situation à partir de mars 2020. Une nouvelle crise dramatique vient également de survenir avec l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, renforçant ainsi l'instabilité du pays.

3. Le Projet d'économie bleue inclusive sera encadré par la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, fondée sur: i) la gestion des risques et la résilience; ii) une attention soutenue aux causes profondes de la fragilité; iii) la prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes et le ciblage; iv) le renforcement institutionnel afin de promouvoir la confiance et la cohésion sociale; v) des ressources, instruments et approches flexibles et adaptés aux besoins; vi) des partenariats stratégiques et complémentaires; vii) la mesure des résultats et les enseignements tirés.

4. Haïti compte environ 11 millions d'habitants et présente une forte densité de population (379 personnes par kilomètre carré). Le taux de croissance démographique annuel est de 1,3%.

5. L'instabilité a freiné le développement économique et social d'Haïti. La récession économique est venue s'ajouter à la faible capacité de l'administration à collecter des recettes. Les perspectives économiques sont redoutables à cause, entre autres, de la pandémie de COVID-19 et d'une crise politique et sécuritaire non résolue.

6. Haïti reste le pays le plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes et figure parmi les pays les plus pauvres du monde. En 2020, il était classé 170^{e} sur 189 pays selon l'indice de développement humain et affichait un produit intérieur brut (PIB) de 1 149,50 USD par habitant.

7. En 2012, 59% des Haïtiens vivaient sous le seuil national de pauvreté (avec 2,41 USD par jour), et 24% dans l'extrême pauvreté. Environ 45% de la population vit en milieu rural, où près de deux tiers des personnes sont considérées comme chroniquement pauvres.

8. Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie globale du pays. Selon la Banque de la République d'Haïti, en 2016, le secteur regroupant l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentait 20,35% du PIB. Le pays compte environ 1 million d'exploitants agricoles, et le secteur agricole occupe près de 60% de la population active selon le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural. Les exploitations agricoles produisent environ 45% des aliments consommés dans le pays.

9. La pêche artisanale demeure le principal type de pêche maritime en Haïti.

10. Dans une exploitation agricole, l'élevage constitue un élément de durabilité et de stabilité économique. Les produits d'origine animale représentent 11 à 12% de la production agricole totale.

11. L'environnement en Haïti se caractérise par un faible couvert forestier et par la dégradation accélérée des terres. L'érosion des sols et la déforestation sont endémiques.

12. Le Plan stratégique national de développement propose des orientations et des stratégies de développement pour faire d'Haïti un pays émergent d'ici à 2030. Le grand chantier de la refondation économique prévoit la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour accroître la sécurité alimentaire et réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

13. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le projet a été validé comme:

☒ incluant un financement climatique;
☒ tenant compte des enjeux nutritionnels;
☒ tenant compte des jeunes.

14. **Genre.** Les femmes et les filles sont l'épine dorsale de la société haïtienne. Elles sont également des piliers de la vie économique et apportent un appui aux chaînes d'approvisionnement agricoles. Sans être considéré comme porteur de transformations en matière de genre, le projet prévoit de nombreuses actions en faveur des femmes, dont la promotion de leur accès aux ressources productives, aux marchés de biens et à la prise de décisions.

15. **Jeunes.** Avec 56% de sa population âgée de moins de 25 ans, Haïti doit faire face à l'urgence d'investir dans la jeunesse. Les jeunes sont vulnérables à des défis tels que la pauvreté et le manque d'accès aux services, à des possibilités d'emploi décent et à des postes de décision, ce qui engendre des dynamiques migratoires importantes, aux effets dramatiques pour les nombreux jeunes concernés.

16. **Nutrition.** La malnutrition est une cause sous-jacente du décès de près de 33% des enfants de moins de 5 ans en Haïti. La malnutrition chronique est présente dans tout le pays et touche près de 22% des enfants de moins de 5 ans. Les taux de malnutrition chronique les plus élevés sont enregistrés dans les départements du Nord (27,1%) et du Sud-Est (25,7%). La malnutrition chronique est également plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain.

17. **Climat.** Selon plusieurs indices, Haïti est le pays le plus menacé au monde par les effets des changements climatiques compte tenu de la capacité du Gouvernement et des populations d'y faire face, au-delà des conséquences matérielles et écologiques concrètes. Les effets des changements climatiques se manifestent par la hausse des températures, la diminution des précipitations, l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer.

Justification de l'intervention du FIDA

18. Le projet vise à influencer et à transformer la façon dont les populations rurales côtières, les femmes et les jeunes en particulier, gèrent les ressources naturelles et marines, l'objectif étant de faire de la conservation de ces ressources une source de revenus durable tout en luttant contre la malnutrition. En réduisant la pression sur les ressources naturelles, le FIDA contribuera aussi à ce que la conservation de ces ressources génère des revenus pérennes et constitue une solution viable face à la migration forcée et à l'exploitation destructrice des ressources naturelles.

19. Bien qu'il représente un changement de stratégie et prépare le terrain pour la formulation d'une nouvelle stratégie de pays, le projet s'inscrit dans le droit fil de l'actuel programme d'options stratégiques du FIDA pour Haïti (COSOP) 2013-2021 et de ses trois objectifs stratégiques, à savoir: i) promouvoir une agriculture

adaptée aux changements climatiques; ii) soutenir les initiatives productives rentables en milieu rural; iii) investir dans le capital humain.

B. Enseignements tirés

20. Des enseignements ont été tirés des évaluations, du suivi des projets réalisés par le FIDA en Haïti et des échanges menés avec d'autres partenaires techniques et financiers:

- Les partenariats seront essentiels dans un contexte de fragilité comme celui d'Haïti.
- Les démarches de contractualisation axées sur les résultats seront entreprises dès le démarrage du projet. Des liens seront établis avec les autorités locales pour la gestion des ressources naturelles et, dans le cadre du projet, pour la gouvernance de l'aire protégée.
- La conception du projet sera la plus simple possible.
- Compte tenu du contexte de fragilité, le projet pourra durer de six à sept ans.
- Le recrutement d'un opérateur à l'appui de la gestion fiduciaire du projet et des activités de coordination permettra de renforcer les compétences locales.
- La participation active du FIDA au suivi du projet sera primordiale.
- Les organismes d'exécution, les directions départementales et les ministères verront leurs capacités renforcées et devront intégrer les projets financés par le FIDA dans leurs systèmes de suivi-évaluation.
- La concentration géographique permettant d'unir les efforts, l'efficacité du projet sera renforcée par le regroupement des moyens dans une même zone d'intervention.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

21. Le but du projet est de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des populations rurales côtières du nord et du nord-est d'Haïti. L'objectif de développement est de diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et d'améliorer l'état nutritionnel des femmes, des hommes et des jeunes ruraux vivant dans l'aire protégée des Trois Baies et ses zones limitrophes.

22. Le projet s'appuiera sur l'avantage comparatif du FIDA en Haïti pour: i) assurer l'inclusion des populations rurales pauvres dans les processus de développement; ii) appuyer la planification socioéconomique locale et les microprojets; iii) préserver les ressources naturelles et l'environnement. Il contribuera aux trois objectifs stratégiques du COSOP.

23. Les interventions du projet sont concentrées dans le département du Nord-Est et dans une partie du nord d'Haïti, en particulier l'aire protégée des Trois Baies et ses environs. Cette aire au périmètre d'environ 170 kilomètres couvre plus de 75 000 hectares et s'étend à l'intérieur des limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier-Rouge, Fort-Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes de l'aire protégée (Trou-du-Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier-Rouge) seront ciblées en vue de mener des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles.

24. L'équipe du projet ciblera les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Le projet devrait atteindre 40 000 bénéficiaires, dont 50% de femmes et 40% de jeunes. Quatre groupes seront spécifiquement ciblés: i) les familles de pêcheurs artisanaux ou de petits producteurs ayant recours à des pratiques agricoles,

d'élevage ou de pêche non durables sur le plan écologique; ii) les ménages extrêmement pauvres et exposés à la malnutrition qui pourraient tirer parti d'un meilleur accès aux actifs et à des débouchés rémunérateurs; iii) les femmes rurales; iv) les jeunes ruraux.

25. Les mesures et méthodes suivantes seront appliquées pour atteindre les groupes cibles.

26. **Ciblage géographique.** Le projet ciblera l'aire protégée des Trois Baies, mais aussi les zones rurales limitrophes dont les habitants pratiquent des activités susceptibles de compromettre la gestion durable des ressources naturelles de l'aire. Les incidences de la pauvreté et de la malnutrition dans cette zone sont parmi les plus élevées du pays.

27. **Mesures de facilitation.** Le projet vise à créer et à maintenir un environnement global et opérationnel favorable au ciblage de la pauvreté, par exemple en appuyant la concertation sur les politiques en faveur des pauvres et des groupes vulnérables, les activités de sensibilisation et le renforcement des capacités. La réflexion au niveau national sur les avantages potentiels des projets d'économie bleue sur les plans économique, social et environnemental sera également encouragée.

28. **Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités.** Le projet promouvra la planification de l'utilisation des ressources, des stratégies de subsistance et du partage des avantages dans les ménages, et favorisera la réduction de la charge de travail des femmes grâce à l'utilisation de technologies économes en main-d'œuvre et au partage des tâches. Au niveau de la collectivité, les populations locales et les groupes cibles seront habilités à cogérer les ressources côtières et à participer aux processus décisionnels correspondants.

29. **Mesures d'autociblage.** Les services fournis dans le cadre du projet répondront spécifiquement aux priorités, aux atouts et à la capacité de travail des groupes cibles, et seront moins intéressants pour les personnes plus aisées. Les activités rémunératrices seront conçues avec la participation des groupes cibles.

30. **Ciblage direct.** Les femmes et les jeunes seront directement ciblés. Compte tenu des difficultés particulières qu'ils rencontrent, les ménages extrêmement pauvres seront ciblés, entre autres, dans le cadre des initiatives liées à l'alimentation et des activités rémunératrices.

B. Composantes, résultats et activités

31. Le projet comprend les composantes suivantes: i) gouvernance et gestion durable des ressources naturelles; ii) écosystèmes économiques communautaires durables.

32. **Composante 1. Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles.** Ce volet contribuera à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'aire protégée des Trois Baies. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, et à faire en sorte que ces derniers soient mieux connus des populations et des acteurs de l'aire protégée. La gouvernance de l'aire sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'Agence nationale des aires protégées (ANAP) au niveau local.

    - **Sous-composante 1.1 – Renforcement de la gouvernance de l'aire protégée.** Le comité de gestion local sera renforcé avec la participation des populations et des autorités locales, des acteurs du secteur privé et de l'État.
    - **Sous-composante 1.2 – Mise à jour et diffusion du plan de gestion.** Le plan de gestion de l'aire protégée des Trois Baies, établi en 2017, sera mis à jour dans le cadre d'un processus participatif conduit sous la houlette de l'ANAP et appuyé par la Fondation pour la protection de la biodiversité marine.

- **Sous-composante 1.3 – Surveillance de l'aire protégée.** Une brigade responsable de la diffusion des informations réglementaires concernant l'aire protégée et sa surveillance sera mise sur pied à l'échelle des communautés locales.
- **Sous-composante 1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau national et au niveau de l'aire protégée.** L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'organisme de protection.

33. **Composante 2. Écosystèmes économiques communautaires durables.** Cette composante vise à financer et à mener des activités permettant d'améliorer et de diversifier les moyens d'existence des populations.

- **Sous-composante 2.1 – Essor de moyens d'existence innovants, respectueux de l'environnement et de la biodiversité.** Des séances de formation et d'accompagnement financier axées sur des activités rémunératrices seront menées.
- **Sous-composante 2.2 – Conservation et restauration à l'échelle locale.** Les activités viseront la protection et la restauration des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
- **Sous-composante 2.3 – Amélioration de l'état nutritionnel et promotion de l'entrepreneuriat des femmes.** Il s'agira de diversifier la production alimentaire et de sélectionner les cultures et les filières tenant compte des enjeux nutritionnels.

C. Théorie du changement

34. Le département du Nord-Est d'Haïti a toujours été l'un des plus pauvres du pays, et l'incidence de la malnutrition y est élevée. Certains groupes courent un risque élevé d'être laissés pour compte, notamment les femmes et les jeunes. De nombreuses menaces pesant sur les écosystèmes côtiers et marins (changements climatiques, pratiques halieutiques et agricoles nuisibles, coupe des mangroves, développement local et croissance non réglementés, etc.) mettent en péril l'intégrité écologique de ces groupes à long terme.

35. Pour atténuer ces menaces, le projet vise à réduire la pression sur les ressources naturelles en promouvant la croissance économique, l'inclusion sociale et l'amélioration des moyens d'existence, tout en garantissant la durabilité environnementale des ressources naturelles de l'aire protégée des Trois Baies. Cet objectif sera atteint par: i) le renforcement de la gouvernance; ii) l'appui à une croissance économique durable par l'intermédiaire des secteurs et des activités liés aux ressources naturelles, conjugué à des activités visant l'amélioration du bien-être des populations, une plus grande équité sociale et une meilleure préservation de l'environnement.

36. Les activités appuyées se traduiront par: i) des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures; ii) la restauration, la protection et le maintien de la biodiversité, de la productivité, de la résilience, des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes marins. Cela contribuera à réduire la pauvreté et à renforcer la résilience climatique des populations rurales côtières du nord d'Haïti.

D. Alignement, appropriation et partenariats

37. Le projet s'inscrit dans le droit fil des grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole pour 2010-2025, le Programme triennal de relance agricole et le Plan stratégique de développement d'Haïti pour 2013-2030. La contribution déterminée au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris a permis de recenser les priorités en rapport avec les objectifs du projet, à savoir: i) la gestion intégrée des zones côtières; ii) le renforcement de la sécurité alimentaire; iii) l'information, l'éducation et la sensibilisation. Le projet est également en phase

avec les priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et dans la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité en Haïti.

38. Le projet est conforme aux objectifs du Cadre stratégique du FIDA et du COSOP pour Haïti.

39. La conception du projet répond à la demande spécifique du Gouvernement haïtien adressée au FIDA en vue de l'aider à relever les défis rencontrés dans la gestion du territoire de l'aire protégée des Trois Baies.

40. Le projet s'inscrit dans le droit fil du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de ses cinq piliers prioritaires: i) réduction de la pauvreté et promotion de l'emploi; ii) services sociaux de base; iii) égalité femmes-hommes et protection; iv) résilience; v) gouvernance. En plus d'être une zone marine protégée nouvellement déclarée, la zone d'intervention est essentielle pour la biodiversité, car elle fait partie du corridor biologique et du grand écosystème marin des Caraïbes.

41. Le projet est également en phase avec le plan national visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tel que décrit dans le document de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et conforme aux axes prioritaires définis dans le Programme d'action national de lutte contre la désertification.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

42. Les composantes 1 et 2 du projet relèvent partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au titre du financement climatique est estimé à 6,95 millions d'USD.

Tableau 1
Coût du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

	Don du FIDA		*Déficit de financement*		*Bénéficiaire/ fonds de contrepartie*		*Bénéficiaires*		*Total*
Composante	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*
1. Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	2 907	21	1 053	12	314	13	-		4 274
2. Écosystèmes économiques communautaires durables	7 386	53	7 926	88	1 823	73	1 091	100	18 226
3. Coordination et gestion	3 707	26	21	0,2	372	15	-	-	4 100
Total	**14 000**	**100**	**9 000**	**100**	**2 509**	**100**	**1 091**	**100**	**26 600**

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

	Don du FIDA		*Déficit de financement*		*Bénéficiaire/ fonds de contrepartie*		*Bénéficiaires*		*Total*
Catégorie de dépenses	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*
1. Génie civil et rural	839	6	710	8	187	7	131	12	1 867
2. Véhicules et équipement	434	2	130	1	43	2	-	-	418
3. Subventions	2 833	22	2 893	32	750	30	836	77	7 501
4. Assistance technique, études et formation	3 134	22	958	11	286	11	-	-	4 378
5. Contrats et accords d'exécution	3 851	28	4 065	45	893	36	124	11	8 933
6. Salaires et frais de fonctionnement	2 909	21	244	3	350	14	-	-	3 503
Total	**14 000**	**100**	**9 000**	**100**	**2 509**	**100**	**1 091**	**100**	**26 600**

Tableau 3
Coût du projet par composante et par année
(en milliers d'USD)

	Année 1		*Année 2*		*Année 3*		*Année 4*		*Année 5*		*Année 6*		*Total*
Composante	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*
1. Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	570	31	1 377	26	871	12	611	9	532	15	319	25	4 280
2. Écosystèmes économiques communautaires durables	483	26	3 456	64	6 075	81	5 729	82	2 378	66	104	8	18 225
3. Coordination et gestion	815	44	536	10	583	8	635	9	693	19	833	66	4 095
Total	**1 868**	**100**	**5 369**	**100**	**7 529**	**100**	**6 975**	**100**	**3 603**	**100**	**1 256**	**100**	**26 600**

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

43. Le plan de financement du projet prévoit un déficit de financement de 9,0 millions d'USD, qui peut être couvert, selon le cas: i) au titre de cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration); ii) par un cofinancement sollicité auprès du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en septembre 2021; iii) par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.

44. Le projet sera cofinancé par le FIDA, le Gouvernement haïtien et les bénéficiaires. Le FIDA apportera 14 millions d'USD sous forme de don. La contribution des bénéficiaires sera de 1,1 million d'USD. Le Gouvernement haïtien contribuera à hauteur de 2,5 millions d'USD, correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du projet, ainsi que sous forme de contribution aux salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du projet. Les tableaux ci-dessus présentent le plan de financement.

Décaissement

45. Le Bénéficiaire ouvrira à la Banque de la République d'Haïti deux comptes bancaires distincts. Un compte désigné libellé en dollar des États-Unis sera ouvert pour les besoins du projet et géré par l'unité technique d'exécution (UTE). Ce compte est destiné à recevoir exclusivement les avances et le financement du FIDA. Le montant des avances sera fixé dans la lettre au Bénéficiaire, qui sera émise par le FIDA lors de l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Un compte libellé en gourde sera ouvert et également géré par l'UTE. À partir de ces comptes, l'unité effectuera tous les paiements et transferts en lien avec les prestataires, le personnel du projet, les partenaires d'exécution (ANAP et Direction départementale de l'agriculture), les autres partenaires, les organisations non gouvernementales et les opérateurs.

46. Pour commencer à retirer les fonds du don, le Ministère de l'économie et des finances doit envoyer au FIDA la documentation attestant l'ouverture du compte désigné et une lettre notifiant les fonctionnaires et les postes autorisés. Les décaissements des fonds du FIDA seront effectués conformément à la lettre au Bénéficiaire et au Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA.

Résumé des avantages et analyse économique

47. À moyen et à long terme, le projet devrait produire un impact budgétaire positif considérable en raison: i) d'une augmentation de la production, des revenus et du

taux d'emploi, entraînant des recettes fiscales supplémentaires; ii) des effets multiplicateurs dus à l'augmentation des activités économiques dans les zones ciblées, la hausse de la demande de biens et de services qui en résulte ayant à son tour des incidences positives sur les revenus et l'emploi. En outre, on peut s'attendre à des gains ou à des économies de devises substantielles découlant de la baisse des importations des principales cultures de base dont Haïti est actuellement un importateur net.

Stratégie de sortie et durabilité

48. Les éléments clés de la stratégie de sortie du projet comprennent le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAP, la garantie d'une gouvernance inclusive, dynamique et forte, et un plan de gestion révisé, compris et accepté par tous.

49. La durabilité sera assurée sur les plans social, environnemental, économique et financier grâce à une prise en main par les populations et les autorités locales et au renforcement des capacités des bénéficiaires en matière d'alimentation.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

50. Les risques recensés concernent: i) les incertitudes liées à un contexte sociopolitique et économique marqué par une forte insécurité, une crise politique et des risques d'inflation et de hausse des prix des produits de première nécessité, auxquelles s'ajoutent les incertitudes découlant des différents investissements susceptibles d'être proposés dans le cadre du projet; ii) la mobilisation insuffisante des pouvoirs publics en faveur d'une gestion durable des aires protégées; iii) la réticence de la population cible à modifier certains comportements adoptés localement en raison d'une forte vulnérabilité, principalement en ce qui concerne la conservation des ressources naturelles.

51. **Gestion financière.** Les risques relevés sont: i) le manque d'expérience de l'UTE en ce qui a trait aux procédures du FIDA; ii) le montant du déficit de financement du projet; iii) la gestion du taux de change entre les fonds du compte spécial libellé en dollar des États-Unis et ceux du compte d'exploitation libellé en gourde; iv) les faibles capacités des partenaires d'exécution en matière de gestion financière; v) la gestion des contributions en espèces des bénéficiaires; vi) les normes et les systèmes comptables en vigueur au sein de l'unité d'exécution; vii) la capacité du logiciel utilisé de s'adapter aux exigences du FIDA en matière d'établissement de rapports. Les mesures d'atténuation des risques sont décrites en détail à l'appendice III.

Tableau 4
Risques et mesures d'atténuation

Catégorie de risque	*Risque inhérent*	*Risque résiduel*
Contexte national	Élevé	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
Portée du projet	Substantiel	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Passation des marchés	Substantiel	Moyen
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
Risque global	**Substantiel**	**Moyen**

B. Catégorie environnementale et sociale

52. Le projet est classé dans la **catégorie A**, étant donné qu'il sera exécuté dans une zone à forte vulnérabilité écologique. Selon le classement de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, l'aire des Trois Baies relève de la catégorie VI et constitue une « aire protégée de ressources naturelles gérées (aire protégée, administrée principalement aux fins d'une utilisation durable des écosystèmes naturels) ». Elle est divisée en cinq zones (restauration, conservation, exploitation durable, gestion communautaire et conservation des cultures).

C. Classement au regard des risques climatiques

53. Le risque climatique est jugé « **élevé** » du fait qu'Haïti arrive au 10e rang des États les plus vulnérables aux risques naturels et qu'il présente la plus forte vulnérabilité aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'aire protégée des Trois Baies est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de ses infrastructures insuffisantes pour faire face aux débits élevés d'eau de surface.

D. Soutenabilité de la dette

54. Après être passé d'un risque de surendettement élevé à modéré en 2015, et ayant bénéficié d'un allégement substantiel de la dette auprès des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, Haïti affiche de nouveau un niveau élevé de risque de surendettement depuis 2017 en raison de perspectives de croissance moindres, de l'augmentation des emprunts prévus et des effets des catastrophes naturelles. Haïti est un État fragile et le niveau de soutenabilité de sa dette reste très sensible aux chocs provoqués par les grandes catastrophes naturelles, statistiquement très fréquentes.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

55. Le dispositif organisationnel s'articule autour de quatre niveaux de responsabilité:

- Le Ministère de l'économie et des finances sera l'organisme principal du projet aux termes de l'accord de financement. L'UTE du ministère sera chargée de la coordination et du suivi.
- Un comité de pilotage et un mécanisme de concertation seront établis au niveau départemental.
- L'ANAP, la Direction départementale de l'environnement et la Direction de la pêche et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural seront responsables du suivi de certaines activités.
- Des opérateurs seront recrutés pour réaliser certaines activités.

56. L'UTE du Ministère de l'économie et des finances assurera la coordination et le suivi du projet. Sa mission est axée sur: i) la planification, la programmation et le suivi-évaluation du projet; ii) le suivi technique, administratif et financier du projet, y compris la passation des marchés, et la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.

57. L'équipe chargée des opérations travaillera dans la zone d'intervention du projet, et l'équipe responsable des questions fiduciaires sera en poste à Port-au-Prince.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

58. **Gestion financière.** L'UTE sera responsable de la gestion financière. L'équipe sera composée du personnel de la direction financière de l'UTE et d'un ou d'une

spécialiste en gestion financière ayant une expérience dans la gestion des ressources des bailleurs de fonds internationaux.

59. **Contrôle interne.** Le manuel d'exécution du projet comprendra les procédures requises pour mener à bien les activités financières. Le dispositif de contrôle interne sera renforcé par la formation du personnel et par un suivi étroit de l'application des recommandations des auditeurs externes et des missions de supervision du FIDA.

60. **Comptabilité et information financière.** Un logiciel comptable assurera la conformité des rapports de projet aux exigences du FIDA en la matière, y compris la collecte et la communication de données ventilées par source de financement, composante et catégorie de dépenses. Des rapports financiers intermédiaires seront soumis chaque semestre au FIDA, et des états financiers annuels seront établis conformément au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds.

61. **Audit externe.** Le projet sera audité chaque année par un cabinet d'audit privé recruté à cet effet, conformément aux Normes internationales d'audit. Le rapport d'audit annuel sera soumis au FIDA dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire.

62. Les plans de passation de marchés établis avec le concours de l'UTE à l'intention du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural et du Ministère de l'environnement seront mis en œuvre par l'UTE.

Participation et retours d'information des groupes cibles du projet et traitement des plaintes

63. Les principaux moyens et supports de communication comprennent: la correspondance et les réunions formelles menées avec le Gouvernement et les autorités nationales, les consultations publiques, les visites sur le terrain, les entretiens, les résultats des études, les plans et les évaluations rendus publics via Internet, les brochures, affiches et messages radio, les consultations autour des bonnes pratiques internationales en vigueur dans un secteur d'activité, les formations, les consultations avec les autorités, les campagnes de sensibilisation, les documents et les rapports de synthèse, les plans diffusés en matière de commercialisation des produits, les réunions de comités locaux, les informations partagées, les réunions spéciales et la signalisation adéquate du périmètre de l'aire protégée des Trois Baies.

Processus de traitement des plaintes

64. Les acteurs concernés, sous la supervision de l'UTE et sous la direction des responsables de l'aire protégée des Trois Baies, dirigeront et coordonneront le mécanisme de gestion de plaintes et de recueil des réclamations des parties prenantes. L'UTE et les responsables de l'aire protégée assureront le traitement des plaintes et des réclamations. Si la plainte n'a pas pu être réglée en interne entre le ou les plaignants et l'UTE, elle devra être transmise au comité de médiation ou de conciliation. En cas de non-satisfaction à l'issue du traitement de sa plainte, la personne plaignante peut saisir l'autorité nationale compétente, notamment le Ministère des affaires sociales et du travail et les tribunaux.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

65. **Planification.** La durée du projet est de six ans. La planification dépendra des objectifs et des cibles définis dans le présent rapport. Le cadre logique du projet sera utilisé en complément des outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et exécutées sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) et conformément aux normes du FIDA.

66. Un **système de suivi-évaluation** sera mis en place au sein de l'unité de gestion du projet, conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement haïtien, notamment du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural et du Ministère de l'environnement. Il sera relié aux indicateurs des objectifs stratégiques du COSOP, lesquels seront ajustés lors de l'élaboration de la prochaine stratégie dans le pays.

67. **Apprentissage, gestion des connaissances et communication.** Dans le cadre des composantes 1 et 2, le projet comprend des activités liées à la gestion des connaissances et à la diffusion des principaux enseignements tirés de l'exécution. Ces aspects seront intégrés et structurés dans un plan de gestion des connaissances et de communication, élaboré avec le concours de l'UTE et la collaboration d'acteurs clés tels que l'ANAP, la Fondation pour la protection de la biodiversité marine et le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

68. Le concept d'économie bleue inclusive est nouveau pour Haïti et pour le FIDA dans cette région. Cette approche promeut: i) une exploitation durable des ressources naturelles dans les zones côtières favorisant la croissance économique des populations locales; ii) la diversification des moyens d'existence et l'amélioration des écosystèmes. Cette approche innovante sera reproduite dans d'autres aires protégées en Haïti et dans la région.

69. La participation des populations locales à la gestion de l'aire protégée et aux activités de conservation constitue une autre innovation.

70. Il s'agit du premier projet financé par le FIDA dans le pays qui vise explicitement à tenir compte des enjeux nutritionnels. À cet égard, de nouveaux partenariats seront établis, par exemple avec CARE.

71. Le projet sera mené par l'intermédiaire d'un nouvel organisme d'exécution, le Ministère de l'économie et des finances et son UTE, en vue de surmonter les problèmes de gestion financière et de passation des marchés qui ont eu une incidence sur les projets précédemment appuyés par le FIDA.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

72. Le démarrage du projet sera effectif une fois que l'unité de gestion du projet sera mise en place au sein de l'UTE du Ministère de l'économie et des finances.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

73. Une mission de supervision du projet sera réalisée directement par le FIDA, une fois par an, conjointement avec toutes les parties prenantes du Gouvernement haïtien.

74. Le projet sera évalué à deux moments clés: à mi-parcours, au début de l'année 3, et à l'achèvement.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

75. Un accord de financement entre la République d'Haïti et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au Bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.

76. La République d'Haïti est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.

77. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

78. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'Haïti un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quatorze millions de dollars des États-Unis (14 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

Projet d'économie bleue inclusive

(Négociations conclues le 8 Novembre 2021)

ACCORD DE FINANCEMENT

Don No: _____

Nom du Projet: Projet d'économie bleue inclusive (« I-BE » ou le « Projet »)

Nom du Bénéficiaire : La République de Haïti (le « Bénéficiaire »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE :

A. Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord ») ;

B. Le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous, si applicable. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don (le « Don » ou le « Financement »), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Don est de quatorze millions de dollars des Etas Unis d'Amérique du nord (14 000 000 USD).

2. L'exercice financier débute le 1er octobre et se termine le 30 septembre.

3. Un compte désigné libellé en dollars des Etats Unis d'Amérique du nord (USD), pour l'utilisation exclusive du Projet, sera ouvert auprès de la Banque de la République de Haïti (la « BRH »). Ce compte sera mobilisé selon le principe de la double signature par le personnel autorisé au sein de l'Unité Technique d'Exécution (l'« UTE »)et du Ministère de l'Economie et des Finances (le « MEF »).

4. Un compte d'opération libellé en Gourdes (HTG) sera aussi ouvert auprès de la BRH afin de recevoir de manière exclusive les fonds provenant du compte désigné.

5. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de 2 500 000 USD correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis par le Projet ainsi qu'aux salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Project est le MEF.

2. Les institutions suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet les instances institutionnelles pertinentes (i) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ; (ii) du Ministère de l'Environnement ; et (iii) la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (la « FoProBiM »).

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième (6ème) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux directives en vigueur pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. Un plan de passation de marchés (le « PPM ») basé sur le programme de travail et budget annuel (le « PTBA ») sera élaboré chaque année. Le PPM spécifiera entre outres, les méthodes de passation des marchés, les coûts estimatifs et l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il y a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

a) La non- objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet ;

b) La non- objection du FIDA au recrutement du/de la Coordonnateur/trice de Projet, Responsable Administratif(ve) et Financier, Responsable Suivi-Evaluation, Responsable Passation marchés, et le/la Responsable Genre, Ciblage, Jeunes et Nutrition ;

c) L'ouverture d'un compte désigné et un compte d'opération au profit du Projet ; et

d) La mise en place du logiciel de gestion financière et comptable du Projet.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire :

Ministère de l'Économie et des Finances
De la République d'Haiti
Port-au-Prince, Haiti

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Paolo Silveri, Directeur Pays
Fonds international de développement agricole
7 rue Demesvard, Musseau
Port-au-Prince, Haïti

[Copie à :][1]

[1] Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

Le présent Accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

_____
"[(nom du Représentant autorisé)"]
"[(Titre du Représentant autorisé)"]

Date : _____[2]

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

_____
Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

[2] Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le Projet atteigne 40,000 membres bénéficiaires, dont 50 % de femmes et 40 % de jeunes. Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés : (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs engagés dans des pratiques agricoles, d'élevage ou de pêche écologiquement non durables ; (ii) les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus ; (iii) les femmes rurales ; et (iv) les jeunes ruraux.

2. *Zone d'intervention du Projet*. Le Projet se concentre dans le département du Nord-est d'Haïti et une partie du Nord, et plus particulièrement sur l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et ses environs. L'AP3B a un périmètre de délimitation d'environ 170 km couvrant plus de 75,000 ha. Il s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes (Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge) seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée.

3. *Finalité*. Le but du projet est de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti.

4. *Objectifs.* L'objectif de développement est de diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition des femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.

5. *Composantes*. Le Projet comprendra les composantes suivantes: 1) Gouvernance **et gestion durable des ressources naturelles**; 2) **Écosystèmes économiques communautaires durables**.

6. *Composante 1:* Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs de l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'Agence Nationale des Aires Protégées (l'ANAP).

6.1. La Sous-Composante 1.1 – **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée** renforcera le comité de gestion locale, avec une participation des communautés, des autorités locales, des acteurs privés et de l'État.

6.2. La Sous-Composante 1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion. Un plan de gestion de l'AP3B a été produit en 2017 : il sera mis à jour dans le cadre d'un processus participatif sous la responsabilité de l'ANAP appuyée par le Projet et par la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM).

6.3. La Sous-Composante 1.3 – Surveillance de l'aire protégée, avec la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations règlementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance.

6.4. La Sous-Composante 1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau national et au niveau de l'aire protégée. L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'agence de protection.

6. *Composante 2:* Cette composante vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens d'existence des membres de la communauté.

7.1. La Sous-Composante 2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs respectueux de l'environnement et de la biodiversité concernera des actions de formation et accompagnement financier autour des activités génératrices de revenus.

7.2. La Sous-Composante 2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires concernera la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.

7.3. La Sous-Composante 2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition et de l'entreprenariat des femmes, avec une production alimentaire diversifiée et une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

8. L'agent principal du Projet. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est l'agent principal du Projet.

9. C*omité de pilotage (ou surveillance) du Projet.* Le Comité de pilotage est chargé d'assurer l'orientation générale du projet et de veiller à ce que les activités soient mises en œuvre conformément aux politiques du gouvernement ; d'approuver les plans de travail et le budget annuels ; d'assurer une coordination adéquate avec d'autres programmes de développement ; et de superviser largement la mise en œuvre des projets. Il sera composé de : un (1) représentant du Ministère de l'Environnement(Président); un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) (Vice-Président) ; un (1) représentant du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (membre) ; un (1) représentant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) (membre) ; un (1) représentant de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) (membre) ; au moins 2 représentants des organisations et coopératives des producteurs-productrices (membres) ; deux (2) représentants du Comité Local d'Appui (CLA) (membres) ; et un (1) représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers son Unité d'exécution (UTE-MEF) (Secrétaire), avec le FIDA comme observateur.

10. U*nité de gestion du Projet.* L'Unité Technique d'Exécution (l'«UTE») du MEF sera en charge de la coordination et du suivi du Projet. Sa mission se centre sur: (i) Planification, programmation, suivi et évaluation des projets ; et (ii) Suivi technique, administratif et financier des projets, y compris la passation des marchés, et de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale. L'UTE mettra en place une equipe qui sera composée d'un Coordonnateur de Projet, d'un responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, secrétaire administrative, chauffeurs, agent d'entretien, gardien de nuit. L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du projet, alors que l'équipe fiduciaire sera à Port-au-Prince.

11. Partenaires stratégiques Le MARNDR et le MDE, particulièrement mais pas exclusivement l'ANAP, seront responsables du suivi de certaines activités. Des opérateurs, tels que FoProBiM et autres, seront recrutés pour la mise en œuvre d'activités.

12. Suivi et évaluation. La durée du Projet est de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles définis dans le présent accord de financement. Le Projet utilisera le cadre logique en complément d'outils de planification et de suivi. Les activités seront

planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA), répondant aux normes du FIDA. Un Système de Suivi et d'Évaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UTE conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement, notamment aux MARNDR et MDE.

13. Gestion des connaissances. Dans le cadre des composantes 1 et 2, le projet comprend des activités liées à la gestion des connaissances et à la diffusion des expériences clés de la mise en œuvre. Ces aspects seront intégrés et structurés dans un plan de gestion des connaissances et de communication, sous la facilitation de l'UTE et avec la collaboration d'acteurs clés tels que l'ANAP, FoProBiM et le MARNDR.

14. Manuel de mise en œuvre de Projet. **Le Manuel d'opération du Projet (le « MOP ») comprendra les règles et procédures à caractère technique, administratif et financier dont doivent tenir compte les institutions exécutrices lors de l'opérationnalisation et de l'exécution des activités du Projet.**

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	755 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
II. Véhicules	390 000	HT
III. Dons et Subventions	2 550 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
IV. Assistance Technique, études, et formation	2 820 000	HT
V. Contrats et conventions d'exécution	3 465 000	HT et hors contributions des bénéficiaires
VI. Salaires et indemnités	2 620 000	HT
Non alloué	1 400 000	
TOTAL	14 000 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en Travaux relatives à la catégorie I incluent les dépenses en Génie civil et rural;

ii) Les dépenses en Véhicules relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels;

iii) Le dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de USD 250 000. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Gestion financière.* Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de ce présent Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation*. Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

3. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

4. *Mesures anticorruption*. Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et des opérations du Projet.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus. Le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.*

6. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements*. Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet soient affectés aux agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;

b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet soient adaptés aux besoins du Projet; et

c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet soient exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

7. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (PCP, ou ICP pour son sigle en Anglais) soit envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes soient enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de

contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats soient mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est* : Le Coordonnateur de Projet, le responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, et le personnel administratif (notamment de(s)chauffeur(s), agent(s) d'entretien, gardien (s) de nuit etc.) L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du Projet, alors que l'équipe fiduciaire sera à Port-au-Prince. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf opinion contraire du FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence soient satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA. Le Personnel Clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de ces contrats est en fonction d'une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Les renouvellements répétés de contrats à court terme doivent être évités, à moins qu'ils ne soient justifiés de manière appropriée par les circonstances du Projet.

9. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)*. Le Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

Environnement et garanties sociales. Le Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois et réglementations pertinentes du Bénéficiaire ; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, le Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires, conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet, sont dûment prises ; h) les mesures d'atténuation inclues dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ; et i) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	**Situation de référence**	**Mi-parcours**	**Cible Finale**	**Source**	**Fréquence**	**Responsabilité**	
Portée	**1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages**				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	40 000	120 000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Ménages dirigés par une femme – Ménages	0	4000	12 000				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef – Ménages	0	4000	12 000				
	Ménages – Ménages	0	8000	24 000				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes – Hommes	0	7000	20 000				
	Femmes – Femmes	0	7000	20 000				
	Jeunes – Jeunes	0	5000	16 000				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	14 000	40 000				
Objectif du projet Réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti	**Pourcentage de ménages déclarant un changement de l'incidence de pauvreté dans la zone d'intervention**				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Calamité / catastrophe contrôlée / gérée dans les communautés côtières cibles. Le Nord et Nord-est va moins subir les chocs institutionnels
	Households - Pourcentage (%)	0	20	50				
	Pourcentage de ménages qui ont amélioré leur résilience climatique				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Households - Pourcentage (%)	0	20	80				
Objectif de développement Diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.	**Couverture des écosystèmes protégés et renforcés (ha)**				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hectares of land - Superficie (ha)	0	225	583				
	Pourcentage de ménages qui déclarent une augmentation de leurs revenus d'au moins 20%				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Households - Pourcentage (%)	0	20	80				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Jeunes - Pourcentage (%)	0	15	40				
	Jeunes - Jeunes	0	6000	16 000				
	Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	0	15	25				
	Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	2100	10 000				
	Femmes - Pourcentage (%)	0	7,5%	12,5%				

	Femmes - Femmes	0	1050	5000				
	Hommes - Pourcentage (%)	0	7,5%	12,5%				
	Hommes - Hommes	0	1050	5000				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	50	80				
	Ménages (nombre) - Ménages							
Effet direct Composante 1 - (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées	**SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet**				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Services déconcentrés de l'état s'investissent dans la réalisations des activités du projet
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	30	60				
	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Nombre - Nombre	0	1	2				
Produit Composante 1	**Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées**				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombre - Plateformes	0	1	1				
	Personnes sensibilisés sur la gestion de l'aire protégée				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes - Nombre	0	4500	13 500				
	Femmes - Nombre	0	4500	13 500				
	Jeunes - Nombre	0	3600	10 800				
	Non jeunes - Nombre	0	5400	16 200				
	nombre total - Nombre	0	9000	27 000				
	Brigadiers communautaires formés				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes - Nombre	0	6	18				
	Femmes - Nombre	0	6	18				
	Jeunes - Nombre	0	3	8				
	Non jeunes - Nombre	0	9	28				
	Nombre total - Nombre	0	12	36				
	Espaces de travail supplémentaire construits pour l'ANAP NE (un bureau à Fort Liberté et deux antennes à Caracol et Limonade)				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombres - Installations	0	1	3				
Effet direct Composante 2 - (i) l'autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables est améliorée; (ii) les AGRs profitables et durables sont fomentés ; (iii) la résilience au changement climatique est promue; et (iv) nutrition améliorée pour les population de l'aire protégée	**3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique**				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	24 000	48 000				
	Ménages - Pourcentage (%)	0	20	40				
	Ménages - Ménages	0	4800	9600				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Femmes (%) - Pourcentage (%)	0	10	20				
	Femmes (nombre) - Femmes	0	2000	4000				

	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	8	16				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2000	4000				
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	10 000	20 000				
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	3000	7000				
	Ménages - Ménages	0	1500	4200				
Produit Composante 2	**2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises**				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes - Hommes	0	1500	4500				
	Femmes - Femmes	0	1500	4500				
	Jeunes - Jeunes	0	1200	3600				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3000	9000				
	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Taille des groupes - Nombre de personnes	0	600	1500				
	Groupes soutenus - Groupes	0	20	50				
	Hommes - Hommes	0	300	750				
	Femmes - Femmes	0	300	750				
	Jeunes - Jeunes	0	240	600				
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	2000	7000				
	Hommes - Hommes	0	1000	3500				
	Femmes - Femmes	0	1000	3500				
	Ménages - Ménages	0	2000	7000				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	10 000	35 000				
	Jeunes - Jeunes	0	1000	3000				
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système de S&E	Annuel	UGP et opérateurs	
	Hommes - Hommes	0	1000	3450				
	Femmes - Femmes	0	1000	3450				
	Jeunes - Jeunes	0	800	2760				
	Producterus ruraux - Nombre de personnes	0	2000	6900				

Matrice intégrée des risques du projet

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Country Context	Élevé	Substantiel
Political Commitment	Élevé	Substantiel
Risk(s): Le risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés déterminants en vue de garantir le succès du projet est élevé. Le contexte politique actuel est très volatil et complexe. Haïti se prépare à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. tous ces événements pourraient avoir un impact sur l'approbation et le démarrage des opérations du nouveau projet.	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Cela dit, le financement du FIDA prévu pour ce projet est un Don de 14 millions de USD. Il n'y aura pas besoin de ratification du Parlement et le Ministre de l'Economie et des Finances pourra procéder avec la signature et effectivité de l'accord. Au même temps, l'instabilité politique peut impacter énormément le démarrage du projet, qui implique plus d'une institution gouvernementale, en particulier le MARNDR, le MDE et le MEF lui-même. un dialogue continu et fluide avec les autorités locaux sera très important et la nomination d'un directeur de pays résident pourra sûrement aider.		
Gouvernance	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): Le risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet est substantiel. Selon le rapport 2020 de TI, Haïti se classe 170e (sur 180 pays) avec un score de 18/100, ce qui place le pays dans la fourchette à haut risque.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: La décision de confier l'exécution et la coordination des activités du projet à l'unité UTE du MEF est une première action pour atténuer ce risque au niveau du projet. La bonne gestion du SEI pourrait atténuer les risques dus aux faiblesses du système de gouvernance publique. Le FIDA devra l'appuyer et le soutenir par une assistance technique spécifique en matière fiduciaire		
Macroeconomic	Élevé	**Substantiel**
Risque:	Élevé	Substantiel

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Le risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes, ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie est élevé. Haïti a retrouvé un niveau élevé de risque de surendettement depuis 2017 en raison d'une baisse des perspectives de croissance à long terme, d'une augmentation des emprunts prévus et de l'impact d'un ouragan dévastateur. Haïti est un pays fragile et des tests de résistance sur mesure suggèrent que sa cote de risque d'endettement sur 2019-2029 est très vulnérable aux grands chocs de catastrophes naturelles, qui sont statistiquement très fréquents. Cette condition peut avoir un impact sur la capacité du gouvernement à fournir des fonds de contrepartie adéquats au projet.		
Mitigations: La question de fonds de contrepartie est un problème que devrait être géré dans la mise en œuvre du projet. Le fait que le projet sera exécuté par l'UTE du MEF peut faciliter le dialogue avec le Trésor public sur cet aspect. cela dit, considérant le montant de la contribution prévue du Gouvernement, cet aspect ne devrait pas influencer trop la mise en œuvre du projet.		
Fragility and security	Élevé	**Substantiel**
Risque: Le risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance est très élevé. Les effets de la pandémie sur l'économie mondiale ont continué d'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire déjà désastreuse d'Haïti, faisant ressortir encore davantage qu'il ne sera pas possible de surmonter les obstacles structurels au développement sans réformes substantielles de la gouvernance. Haïti se préparait à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. Dans ce contexte, les divisions du corps politique se sont encore creusées pendant les derniers mois. Le Président Moïse a continué de gouverner par décrets en l'absence d'un pouvoir législatif opérationnel. S'ajoutant à ces tensions	Élevé	Substantiel

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
politiques, l'insécurité s'est aggravée, notamment sous l'effet d'une vague d'enlèvements et de plusieurs meurtres impitoyables. Enfin, Haïti est particulièrement vulnérable aux ouragans, tempêtes et séismes.		
Mitigations: Il y a peu ou pas d'actions que le projet peut entreprendre afin de réduire le risque lié à la fragilité du pays, certainement les chocs comme troubles civiles. Du côté climatique et des chocs naturels, le projet pourra atténuer partiellement ces chocs en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, grâce à la conservation des ressources naturelles terrestres et marines et même à leur amélioration		
Sector Strategies and Policies	**Moyen**	**Moyen**
Policy alignment	**Faible**	**Faible**
Risque: Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement, est faible. Le projet s'inscrit dans les grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole, le Plan triennal de relance de l'agriculture et le Plan stratégique de développement Haïti. Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment (i) gestion intégrée des zones côtières, (ii) accroître la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte et (iii) information, éducation et sensibilisation. Le projet est également conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités 1 Conservation de la diversité biologique, 2 Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et 3 Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique.		
Mitigations: Le projet est bien aligné avec les Politiques nationales. grâce à un dialogue constant, le FIDA veillera à ce que ses activités maintiennent cet alignement tout au long de sa mise en œuvre		
Policy development & implementation	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s):		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est jugé comme substantiel.		
Mitigations: Au-delà des annonces de politique, il conviendra de suivre de près la traduction de ces priorités dans les flux d'investissements réalisés par le trésor public en faveur des thématiques annoncées. Un soutien à des politiques publiques nationales et régionales spécifiques a été inclus dans la conception, notamment les lois sur la pêche et l'application des règlements en cours et la mise à jour et vulgarisation du plan de gestion de l'AP3B.		
Environment and Climate Context	Élevé	**Substantiel**
Project vulnerability to environmental conditions	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): La zone du projet abrite une importante diversité biologique qui est menacée par les pratiques non sécuritaires actuelles des résidents de l'aire protégée et des visiteurs des zones environnantes. Les coraux sont exploités par les visiteurs pour les ornements et les matériaux de construction tandis que les mangroves sont coupées pour la production de bois de feu pour la vente dans les zones urbaines. L'utilisation de pesticides est en augmentation.		
Mesures d'atténuation: La combinaison du renforcement de la gouvernance de l'aire protégée et de la capacité institutionnelle pour améliorer et mettre en œuvre le plan de gestion, et l'introduction de méthodes plus durables pour les activités génératrices de revenus réduira la pression sur les ressources naturelles. La recherche de sources alternatives de revenus qui favorisent la conservation de l'environnement sera confirmée lors de la conception.		
Project vulnerability to climate change impacts	Élevé	**Substantiel**
Risk(s): Le pays et la zone du projet sont intrinsèquement vulnérables au changement climatique qui est aggravé par la dégradation généralisée de l'environnement et les faibles opportunités pour les populations de diversifier leurs sources de revenus pour gérer les risques résultant des impacts climatiques, comme les mauvaises récoltes.		
Mitigations: Les objectifs du projet visant à mettre un terme à la dégradation de l'environnement, y compris à l'intérieur des terres et côtières, augmenteront la résilience aux événements tels que les tempêtes plus fortes, les inondations et les infestations de ravageurs. Des mesures d'adaptation spécifiques telles que des espèces de mangroves plus tolérantes au sel et des mesures d'efficacité de l'eau seront évaluées lors de la conception		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Project Scope	**Substantiel**	**Moyen**
Project relevance	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): Le risque que les objectifs et les interventions du projet ne cadrent pas bien avec les priorités de développement du pays est substantiel. Le projet est en train d'être formulé dans un contexte politique et institutionnel très fragile, avec un calendrier électoral chargé en 2021 que risques de provoquer troubles violents et alimenter un climat politique déjà tendu. Dans ce contexte, un référendum pour une réforme constitutionnelle est prévu en juin 2021 et des élections législatives attendues devraient avoir lieu en juillet, suivies par des élections présidentielles en octobre, pour qu'un nouveau gouvernement prenne ses fonctions le 7 février 2022. Les possibles changements politiques pourraient influencer et avoir un impact sur la pertinence du projet par rapport à ces objectifs et activités. En ce qui concerne les priorités du FIDA, bien qu'il s'agisse d'un principe de changement dans sa stratégie récente, l'idée proposée fait partie de la stratégie de pays (COSOP) actuellement en vigueur, étant le concept proposé aligné aux trois objectifs stratégiques du COSOP, à savoir (OS1), promouvoir une agriculture et des initiatives intelligentes face au climat; (OS2) promouvoir les initiatives productives dans les zones rurales pauvres; et (OS3) investir dans le développement du capital humain.		
Mitigations: Le dialogue institutionnel entre le FIDA et le Gouvernement s'est étendu en 2020 au-delà des excellentes relations avec ses partenaires historique du Ministère de l'Agriculture, pour inclure aussi tant le Ministère de l'Environnement que le Ministère de l'Economie et des Finances ; cela, à partir de l'évaluation préalable des bénéfices potentiels dérivants de la diversification des investissements dans les zones rurales, dans le cadre d'une croissante attention et sensibilité à l'environnement et à la conservation dynamique des ressources naturels dans les zones côtières. À cet égard, l'attention du FIDA a été accordée au réseau déjà existant de 24 aires protégées du pays, dans le but politique-institutionnel de contribuer à diversifier les moyens de subsistance et à promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles. Ce réseau existe déjà et il maintient depuis plusieurs années un niveau d'intérêt politique très haut. Avec un dialogue continu avec les institutions haïtiens du présent et du future, il sera possible de maintenir un intérêt institutionnel élevé pour les activités, les objectifs et le but du projet. cet effort sera		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
également renforcé dans le contexte de la formulation prochaine du nouveau COSOP pour le pays. Un nouveau COSOP devra être élaborée au cours du second semestre de l'année 2021, en intégrant la réorientation graduelle de l'action du FIDA qui va à changer de un contexte de simple amélioration de la productivité agricole vers la gestion économique rentable associée à la gestion environnementale durable, en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, non pas à coût d'une progressive dégradation des ressources naturelles terrestres et marines, mais au contraire, grâce à leur conservation et même à leur amélioration.		
Technical soundness	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est substantiel. Les difficultés du projet sont avant tout liées à la fragilité de la gouvernance des directions techniques des Ministères sectoriels, notamment le MARNDR et le MDE, que ce soit au niveau central et au niveau déconcentrée.		
Mitigations: Ces difficultés seront minimisées par la mise en place d'un système qui tienne compte des enseignements tirés d'autres projets, et qui est géré à différents niveaux institutionnels, dont le recrutement de l'Unité technique d'exécution du Ministère (UTE) de l'économie et des finances (MEF) afin d'assurer une meilleure coordination et suivi des activités du projet. Des formations seront octroyées pour que les procédures du FIDA soient appropriées. Le système de suivi sera renforcé. L'ANAP au niveau régional sera renforcé afin de permettre un meilleur suivi des activités de conservation et de protection. Des opérateurs compétents seront recrutés pour la mise en œuvre de la plupart des activités de terrain en appui aux bénéficiaires finaux.		
Institutional Capacity for Implementation and Sustainability	**Substantiel**	**Moyen**
Implementation arrangements	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) sera l'institution de gestion du projet, elle gérera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Le MARNDR et le MDE (à travers de l'ANAP) feront aussi parti de la mise en œuvre du		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
projet sur des aspects techniques, et des accords de partenariat seront définis avant de le démarrage du projet. Même si cela sera la première fois pour l'UTE comme institution déléguée pour la mise en œuvre des projets FIDA en Haïti, l'unité est considérée par les autres organisations bilatérales et multilatérales (BID, BM, AFD, USAID et autres) comme étant de bonne qualité technique et dotée de personnel expérimenté en matière fiduciaire et de marchés publics. L'aspect le plus pertinent à souligner est le niveau substantiel/moyen de complexité organisationnelle du projet, avec d'autres entités publiques impliquées dans la mise en œuvre (MARNDR, MDE).		
Mitigations: Tout d'abord, il faut dire que sur la base de l'expérience acquise avec d'autres bailleurs de fonds, le FIDA considère l'UTE comme une entité disposant du niveau d'expérience, de ressources et de procédures appropriés pour coordonner les activités du projet. Cependant, leur capacité à exécuter des projets est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères, à partir de la conception et sûrement avant le démarrage du projet. Cela atténuerait le risque (substantiel/moyen) éventuel dérivé du niveau de complexité institutionnelle du projet.		
M&E arrangements	**Moyen**	**Faible**
Risk(s): Le risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, est faible. toutefois, comme il s'agit de la première expérience du FIDA avec l'UTE du MEF, il faudra vérifier que en effet ces capacités sont là comme montré par l'expérience des autres bailleurs des fonds et ces projets		
Mitigations: Les actions d'atténuation des risques liés à la planification, au suivi, à l'évaluation et à la gestion des connaissances consistent à: (i) avoir une personne au niveau de l'UGP future qui soit responsable des activités spécifiques qui comprend la définition de la mesure des indicateurs, la collecte et la gestion des informations nécessaires, qui est chargée de promouvoir et mener les enquêtes d'information nécessaires; (ii) établir un budget dans le budget du projet pour mesurer les différents indicateurs climat, genre et nutrition; (iii) fournir une formation continue à l'UGP concernant les directives de S&E de la FIDA, ainsi que les aspects techniques ; (iv) effectuer la planification, le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances de manière participative; et (v) accompagner l'UGP dans la gestion des fichiers de calcul des indicateurs CORE (ORMS CI) afin que dès le démarrage du projet, il y ait une clarté sur les méthodes et la forme de reporting de ces indicateurs.		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Procurement	**Substantiel**	**Moyen**
Legal and regulatory framework		
Risque: Risque(s): Le dispositif législatif est en général conforme aux standards internationaux en matière de passation des marchés publics à l'instar de la loi type CNUDCI sur la passation des marchés, des Indicateurs OCDE /DAC, ou encore des recommandations du CARICOM. Tous ces textes législatifs et réglementaires sont publiés au Journal officiel de la République d'Haïti et sont aussi accessibles sur le site internet de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Dans la page web de la Commission Nationale des Marchés Publics – CNMP https://cnmp.gouv.ht/documentstypes/index on peut apprécier les documents disponibles, notamment les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) pour les différentes catégories d'appels, en ci que des liens de CNMP ; Marchés Publics ; Dénonciations anonymes ; Liste noir ; Espace documentation ; Bloc Actualités. Aussi, dans la page de la CNMP les institutions peuvent publier les plans de passation de marchés. Il faut noter que l'Arrêté du 29.06.2012, successif au PEFA de référence du 2012 et qu'évidement n'a pas été sujet á l'analyse, augmente drastiquement les seuils de passation de marchés fixé avec l'Arrêté du 05.09.2009 (pour l'Etat Central les seuils augment entre le 500% et le 800%) pour le quelles est obligatoire l'intervention de la CNMP, suivant la nature des marches. Avec ces nouveaux seuils, la majorité de la commande publique – étant normalement en dessous de ces valeur - est exclue des marchés publics et échappe au control de la CNMP. Cette situation conduit indirectement à exclure la majorité des commandes publiques de toutes règles compétitives et de tous contrôles externes et a priori que devrait exercer la CNMP même si l'Arrêté indique « …á condition que les procédures mise en œuvre respectent les principes d'égalité de traitement des candidates, de concurrence, de transparence, de respect de l'éthique et d'efficacité de la dépense publique ainsi que les règles de la comptabilité publique ». Pour les valeurs en-dessous environ de 110 000 USD et 21 000 USD suivant la nature des marches seulement des simples mémoires sont prévue échappant à tout tipe de contrôle.		
Mesures d'atténuation: • Les DAO à utiliser seront les du FIDA version en française • Revenir à un niveau de seuils qui permette de traiter comme des marchés publics une part substantielle de la commande publique. • Les Plans de passation de marchés du projet seront obligatoirement publiés dans a page de la CNPM		
Accountability and transparency	Élevé	**Substantiel**
Risque: Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel,		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité. Risque(s) : Sur Transparency.org, Haïti ce place 168/180 avec un index de 18/100. Le Comité de Règlement des Différends prévu par la loi sur les marchés publics n'est pas encore mis en place. Les systèmes à deux niveaux pour le traitement des recours et de radiation existent, mais seulement sur le papier, car ils ne sont pas opérationnels. Les attributions de la CNMP et de l'Inspection Générale des Finances-IGF comportent la mise en œuvre d'audits indépendants des marchés publics et de veiller au respect de la loi et Réglementation en matière de marchés publics. Toutefois, il n'existe pas exactement de protocole pour conduire des audits de performance des entités contractantes. La publication des attributions de marchés et des décisions relatives aux plaintes est également prescrite par la loi sur les marchés publics. Mais ces prescriptions légales ne sont pas systématiquement mises en œuvre sauf en ce qui concerne les attributions des marchés qui passent par la CNMP. Le suivi de la passation des marchés est effectué par le CNMP. Toutefois, en l'absence de prescriptions spéciales et de manuels de procédures, les contrôles internes sont effectués d'une manière aléatoire et inopinée. Les ministères dépensiers ne se sentent pas obligés de soumettre à l'approbation de la CNMP les plans annuels de passation des marchés, ni sont-ils obligés à les publiée sur la page de la CNPM (http://www.cnmp.gouv.ht). La pratique des « programmes d'investissement » qui a été constatée en Haïti ne permet pas d'intégrer les dépenses liées aux marchés publics dans la chaîne de la dépense publique. En ce qui concerne les méthodes de passation des marchés, le manque de procédures pour les situations d'urgence reste un problème à résoudre. L'accès public aux informations sur la passation des marchés est encore peu satisfaisant.		
Mitigations: Il est recommandé d'être prudent car l'indice de corruption pour Haïti 18/100 avec le risque net en 1 comme pour l'inhérent. Lors de la prochaine mission, les mesures d'atténuation peuvent être réévaluées et le risque net pourrait être amélioré à 2. Mesures d'atténuation : • Envisager qu'un premier examen rapide des plaintes permette de décider de l'opportunité de suspendre la procédure d'attribution, au cas où la plainte semble être fondée sur des vices de formes apparemment solides. • Introduire la politique du FIDA contre la corruption dans le Manuel de mise en œuvre du projet. • Rendre opérationnelles dans leurs attributions respectives les organes responsables du traitement des recours.		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
• Conduire une évaluation de l'impact de l'ULCC e de la Charte d'Ethique sur la lutte contre la corruption. • Pour le problème identifié relatif à l'indépendance du Comité de Règlement des Différends, le projet va pour mitiger le problème en ce qui concerne les protestations conformément au Manuel de Passation des Marchés du FIDA, module M2, par. 2, « Pour les marchés passés en revue, toutes les réclamations doivent être communiquées au FIDA avant qu'une décision ne soit rendue. Le FIDA se réserve le droit de fournir des contributions ou des commentaires à l'emprunteur / bénéficiaire pour l'aider à prendre sa décision. Une copie de la décision doit également être fournie au FIDA ». Dans tous les cas, la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption s'applique.		
Capability in public procurement	**Moyen**	**Faible**
Risk(s): Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement. Risque(s) : L'Unité de Gestion du Projet sera conformée pour la L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; elle gérera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Cette unité est considérée par les autres organisations bilatérales comme étant de bonne qualité technique en matière de marchés publics et dotée d'un personnel expérimenté. Dans tout le cas, basé sur l'expérience passée en Haïti, on préfère considérer le risque net lié à la capacité et au processus d'achat comme modéré.		
Mitigations: Mesures d'atténuation : Le projet utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés et la UTE appliquera les normes du FIDA. Dans ce cadre d'exécution, la UTE á personnel avec une bonne expertise dans le domaine de la passation de marchés et la gérance contractuelle et sera dédié selon les nécessitées au projet. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions celons la performance de la UTE. Le FIDA fournira également un appui et une formation au UTE, afin qu'il se conforme aux exigences et procédures du FIDA.		
Public procurement processes	**Moyen**	**Moyen**
Risk(s): Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs. Risque(s) : Les mêmes considérations de l'indicateur ci-dessus s'appliquent à celui-ci : la fonction de passation des marchés		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
est déléguée à la UTE. Le risque si bien toujours présent dans ce cas est diminué selon les information reçu sur le UTE.		
Mitigations: La UTE est chargée de la gérance financière et de la passation de marchés du projet, et utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés ; la version en française des DAO standard du FIDA sera utilisée. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions selon la performance de la UTE.		
Financial Management	**Substantiel**	**Moyen**
Organization and staffing	**Substantiel**	**Moyen**
Risque: (i) Le personnel actuel en termes d'effectifs peut ne pas être suffisant pour s'acquitter efficacement des responsabilités de gestion financière du nouveau projet. (ii) Les schémas de validation et de traitement des informations comptables sont définis dans le manuel de procédures financières mais les postes et les fonctions ne sont pas clairement définies. (iii) Le personnel d'encadrement est évalué deux (02) fois par an mais aucun dispositif n'est prévu en cas d'évaluation négative en dehors des formations à prévoir. (iv) Le personnel chargé des finances et de la comptabilité n'a jamais mis en œuvre un projet FIDA. (v) L'UTE est une unité fiable et efficace avec des spécialistes financiers établis, et la Banque mondiale a indiqué qu'aucun risque notable n'avait été identifié cependant aucune politique de formation n'est disponible. (vi) Gestion de la durée des contrats des contractuels du projet. (vii) Le personnel de l'UTE n'a pas connaissance de la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte. (viii) Le personnel financier des partenaires (ANAP, MARDNR et DDA) impliqués dans le projet est muté au cours de la mise en œuvre du projet.		
Mitigations: (i) Le personnel financier disponible est celui de l'UTE. Le FIDA envisage de recruter du qui sera affecté à plein temps au projet.		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
(ii) La capacité à exécuter le projet est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères avant le démarrage du projet. (iii) Décrire les mesures à prendre en rapport avec le contrat de l'agent en cas d'évaluation négative. (iv) Le FIDA devra fournir un appui et une formation au personnel chargé des finances afin de s'assurer que leur travail est conforme aux exigences et procédures du FIDA. (v) Elaborer un plan de formation du personnel de l'UTE affecté au projet et du personnel recruté. Ce plan devra s'adapter à la politique du FIDA en matière de gestion financière des projets et programmes. (vi) L'élaboration des contrats de ce personnel devra être précise sur les aspects de la durée et devra être soumis à non objection. (vii) Le FIDA organisera des sessions de formation sur la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte pendant le démarrage et sur une base annuelle pendant les missions d'appui à l'exécution et de supervision. (viii) Evaluer les compétences du personnel financier des ministères concernés et prévoir des dispositions pour leur maintien sur la durée de vie du projet. Sensibiliser le personnel des ministères (ANAP, MARDNR et DDA) au processus d'élaboration du PTBA par l'UTE. Former le personnel de l'UTE sur les normes du FIDA en matière de gestion et d'utilisation des avances. Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte en Gourdes.		
Budgeting	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): Non-participation des autres ministères et des autres partenaires dans l'élaboration du PTBA		
Mitigations: Les partenaires d'exécution devront être informés et sensibilisés sur les délais, les procédures d'élaboration et le canevas d'élaboration du PTBA par l'UTE. Cette sensibilisation se fera sous forme de formation/atelier pour leur permettre de mieux cerner leur implication dans le processus d'élaboration du PTBA.		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Funds flow/disbursement arrangements	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): (i) Selon le manuel des opérations de l'UTE, les fonds seront reçus en USD dans le compte désigné à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Ces fonds sont transférés dans un compte d'opération en gourdes et pour les transactions, le taux de change appliqué est le taux de référence publie par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à la veille du jour de paiement de la transaction. La gestion du risque de change s'avérera compliqué pour le projet et peut occasionner des retards de comptabilisation des opérations (ii) la non maîtrise des procédures de gestion par les bénéficiaires peut occasionner un risque de non-justification de leurs dépenses sur leur quote part (iii) Pour la contribution espèces, les bénéficiaires déposent leur quote-part sur leurs propres comptes. La quote part du projet est directement payée aux prestataires du microprojet. Le risque de la disponibilité et de l'utilisation réelle de ces fonds pour le microprojet à mettre en œuvre peut se poser (iv) la capacité des partenaires ANAP et DDA à gérer de façon efficiente les fonds mis à leur disposition et de remonter les pièces et les rapports à temps à l'UTE pour l'élaboration des DRFs (v) Le GAP (financement à rechercher) important dans le coût du projet (vi) La contribution du gouvernement est composée uniquement des exonérations de taxes. Le risque réside dans l'évaluation exhaustive de ces taxes et leur correcte comptabilisation.		
Mitigations: (i) Le manuel de procédures comprendra une partie décrivant les exigences en matière de gestion financière et administratives pour les bénéficiaires. Ces dispositions devront être présentées et expliquées aux bénéficiaires à travers la planification et la mettre en œuvre d'activités de renforcement des capacités pour les bénéficiaires. (ii) Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte gourdes (iii) Demander la justification de la mobilisation de la contrepartie en espèces des bénéficiaires et faire démarrer l'activité sur ces fonds disponibles avant le début de la mise en œuvre du micro-projet. (iv) Définir un cadre de collaboration avec les partenaires ANAP et DDA et encadrer la gestion des fonds et les rapportages dans le protocole d'accord qui sera élaboré. Pour le début des activités le transfert d'un montant sur la base d'un budget mensuel sera privilégié. Ce protocole devra aussi intégrer les sanctions en cas de non-respect des dispositions (v) mener dès à présent un lobbying auprès des autres partenaires techniques et financiers pour rechercher les fonds additionnels à la mise en œuvre du projet (v) Prendre les dispositions pour évaluer et comptabiliser exhaustivement la contribution du gouvernement.		
Internal controls	**Élevé**	**Moyen**

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Risk(s): (i) Dans le processus d'acquisition des biens et services (PF-100-02 page 13 du manuel de procédures financières) l'Assistante Administrative remplit les bons de commandes, contacte les fournisseurs et reçoit les livraisons. (ii) la procédure de gestion des véhicules n'est pas définie. (iii) Le barème des indemnités de mission en place n'est pas approuvé par le FIDA. (vi) Les autres partenaires doivent se conformer au barème et aux procédures de gestion des missions de l'UTE. (vii) Les procédures en matière de gestion et de recouvrement des avances aux partenaires d'exécution ne sont pas définies. (viii) Un rapport mensuel de contrôle interne est adressé directement au Directeur Exécutif. (ix) Les conclusions de l'audit interne ne sont pas suivies de mesures d'application.		
Mesures d'atténuation: (i) Dans le mécanisme de révision du manuel prévoir la réception des articles par le service demandeurs. (ii) Mettre en place un dispositif de suivi des véhicules à travers les carnets de bords devant donner toutes les informations sur les déplacements et les réparations effectuées. (iii) Faire valider le barème des indemnités par le FIDA. (iv) Partager et faire appliquer les procédures de gestion des indemnités journalières avec les autres structures concernées par le projet. (v) Préparer et soumettre à avis du FIDA la procédure de gestion et de recouvrement des avances. (vi) Partager les rapports sur le projet avec le FIDA. (vii) Décrire les mesures à prendre par rapport aux conclusions de l'audit interne		
Accounting and financial reporting	**Élevé**	**Moyen**
Risk(s): (i) Les normes comptables utilisées sont celles conformes aux Principes Comptables Généralement Reconnus, aux lois de la République d'Haïti et aux régulations établies par les autorités concernées. Ces normes ne sont pas indiquées de façon précise par l'UTE. (ii) L'UTE dispose d'un manuel de procédures financières dont la version date d'octobre 2017 (Selon la Directrice Financière de l'UTE, ce manuel est en pleine révision). (iii) Aucune mesure définie pour la protection physique appropriées (pratiques de sécurité) des actifs de grande valeur ou à risque élevé (petite caisse, véhicules et carnets de bord, matériel de bureau, etc.). (iv) Dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire. (v) L'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet. (vi) Les responsabilités relatives aux rapports sur la gestion financière, la nature des rapports exigés, leur contenu et leur fréquence n'est pas connue de l'UTE.		
Mesures d'atténuation:		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
(i) Evaluer les normes et voir si elles sont jugées acceptables par le FIDA. (ii) Indiquer clairement les normes comptables qui seront utilisées dans la mise en œuvre du projet et les soumettre à évaluation au FIDA pour s'assurer si elles sont jugées acceptables par celui-ci. (iii) Finaliser la mise à jour du manuel de procédures financières. (iv) Prendre en compte la protection des actifs de grande valeur la révision du manuel de procédure (assurance des véhicules et des biens du projet). (v) Discuter avec le FIDA pour et convenir d'une méthode acceptable de production des rapports. (vi) Discuter avec le FIDA et convenir d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE. (vii) Dans la cadre de la formation, définir avec l'UTE les rapports exigés et leur périodicité.		
External audit	**Moyen**	**Faible**
Risk(s): (i) Etendue de l'audit ne couvre pas les financements accordés aux partenaires d'exécution (ANAP, DDA, MARDNR), aux microprojets exécutés par les bénéficiaires et les activités de passation de marché (ii) Expertise faible et expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables nationaux sur l'audit de projets de développement sur financement extérieur.		
Mesures d'atténuation: (i) Termes de référence non objecté par le FIDA pour s'assurer que l'étendue des audits annuels couvre aussi les dépenses des partenaires d'exécution et le financement des Microprojets ; (ii) Avis à demander aux autres bailleurs de fonds de projets en Haïti et consultation restreinte de cabinets d'audit au niveau national et/ou régional ayant déjà une expérience de l'audit des comptes de projets financés par des bailleurs internationaux et/ou du FIDA.		
Environment, Social and Climate Impact		
Biodiversity conservation	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): Les écosystèmes terrestres et aquatiques de l'AP3B sont caractérisés par une biodiversité remarquable. Toutefois, l'intégrité des écosystèmes est menacée par les pressions anthropogéniques, notamment la surpêche, la coupe de mangrove et le développement côtier. En plus, la capacité de gestion de l'aire protégée est limité dû à un manque de personnel et budget.		
Mitigations: Le projet cherche à introduire des pratiques durables pour réduire la dégradation de la biodiversité à travers la composante 2 et à améliorer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le plan de gestion pour le parc à travers le premier volet. Le projet n'introduit aucune pratique d'extraction, d'intensification ou de vulgarisation agricole, ni de pêche nouvelle ou à grande échelle. Les jardins potagers diversifiés augmenteront la diversité végétale et animale, la restauration des mangroves et les incitations à leur conservation augmenteront la biodiversité végétale et marine, la production de miel augmentera la pollinisation, et la		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
substitution des sennes de petites mailles par celles à grande mailles rendra possible la récupération des stocks de poissons. Le projet veillera à ce qu'aucune espèce envahissante ne soit introduite dans la zone.		
Resource efficiency and pollution prevention	**Moyen**	**Faible**
Risk(s): Le projet dans son ensemble promeut des activités qui augmentent l'efficience des ressources et la prévention de la pollution des activités entrepris dans l'aire protégée, comme par exemple le maraichage biologique et la promotion des réchauds à haut rendement énergétique. Il n'y a alors pas de risque de causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres, et une utilisation inefficace de ressources limitées qui peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement. Cependant, des risques résiduels existent si les activités génératrices de revenus ne sont pas mises en œuvre en ligne avec le document de conception. Ces risques incluent notamment la pollution chimique des sols et des eaux par l'augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers, et la pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages		
Mitigations: Pour faire face à ces risques résiduels, le projet promeut la lutte intégrée des pestes adapté aux espèces de cultures maraîchères appuyées par le projet, la mise en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE, et le soutient uniquement aux AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.		
Cultural heritage		
Risk(s): Le projet ne favorisera ni n'entreprendra des investissements qui entraînent la conversion, les effets négatifs ou la perte des ressources culturelles physiques de la population cible. AP3B contient un certain nombre de sites archéologiques, historiques et culturels. Le projet veillera à leur protection dans le cadre de la mise en œuvre du plan de zonage. En outre, le projet encouragera l'écotourisme et explorera les possibilités de tourisme mixte naturel/culturel.	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Mitigations:		
Indigenous Peoples		
Risk(s): Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones qui sont les bénéficiaires du Projet, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Mitigations:		
Community health and safety	**Substantiel**	**Moyen**

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Risk(s): Abus de pouvoir par la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP)		
Mitigations: De solides mécanismes de règlement des plaintes sont mis en place et des campagnes de sensibilisation sont organisées (avec un accent particulier sur les femmes et les filles).		
Labour and working conditions	**Moyen**	**Faible**
Risk(s): Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les		
Mesures d'atténuation: Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Le projet recrutera un spécialiste du genre et du ciblage. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste.		
Physical and economic resettlement	Aucun risque anticipé - pas applicable	
Le projet ne prévoit aucune réinstallation.		
Mitigations:		
Greenhouse gas emissions	**Moyen**	**Faible**
Risque: L'aire protégée souffre actuellement de la déforestation des mangroves due principalement à la production de charbon et l'utilisation dans la construction. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront recherchées et appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.		
Mitigations: Le projet aidera à la séquestration de carbone grâce à l'introduction de pratiques plus efficaces de production de charbon, la reforestation de mangroves et le développement de forêts énergétiques, ainsi que la promotion de réchauds à haut rendement énergétique. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.		
Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s):		

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Haïti est classée 10e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface. Les communautés côtières situées dans l'AP3B sont particulièrement exposées aux risques du changement climatique, en particulier à l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête.		
Mitigations: Le projet vise à réduire la vulnérabilité de la population, de ses moyens d'existence, des écosystèmes ou d'autres biens et infrastructures économiques au changement climatique. La restauration des écosystèmes côtières, la diversification des revenus et l'augmentation du tissu social à travers la promotion d'associations et coopératives, que le projet cherche à aborder, sont des moyens importants pour accroître les capacités d'adaptation. Des stratégies d'adaptation spécifiques, telles que les variétés de mangroves adaptées au climat, l'efficacité de l'eau, les revenus non sensibles au climat, qui chercheront explicitement à améliorer la résilience aux impacts du changement climatique seront soutenus pour assurer les résultats positifs du projet.		
Stakeholders	**Substantiel**	**Moyen**
Stakeholder engagement/coordination	**Substantiel**	**Moyen**
Risk(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Mitigations: Le projet se concentre sur la promotion de la cogestion des ressources naturelles dans l'aire protégée. Le premier volet se concentrera sur le renforcement de la gouvernance en assurant l'implication et l'appropriation de toutes les parties prenantes et en soutenant la coordination entre les différents acteurs.		
Stakeholder grievances	Aucun risque anticipé -	

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
	pas applicable	
Risk(s): Le projet mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.		
Mitigations:		